

Service instructeur
DILO - Service bâtiments

Service consulté

**INTERCONNEXION DES RESEAUX INFORMATIQUES DU LYCEE STORCK ET
DU COLLEGE GRUNEWALD DE GUEBWILLER
CONVENTION RECIPROQUE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS
ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET HAUT-RHIN TELECOM**

Résumé : Il est proposé à votre Assemblée d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition de l'infrastructure destinée à interconnecter les réseaux informatiques du lycée Joseph STORCK et du collège Matthias GRUNEWALD de GUEBWILLER. Le coût d'investissement au profit de HAUT-RHIN TELECOM s'élève à 3 400 € HT (4 080 € TTC).

Le collège GRUNEWALD bénéficie d'un accès internet par liaison cuivre. Le débit proposé est très insuffisant. Le lycée STORCK, quant à lui, est déjà raccordé au réseau fibre optique. Pour remédier à cette situation, le projet d'interconnexion des réseaux informatiques du lycée et du collège de GUEBWILLER, très proches géographiquement, a été validé par le comité de pilotage inter-collectivités Région Grand Est-Conseil départemental du Haut-Rhin-Conseil départemental du Bas-Rhin.

Ce projet consiste à assurer l'accès internet du Collège via la fibre optique qui alimente le Lycée, en mutualisant l'abonnement.

Ce montage, qui est le plus pertinent des points de vues économique et technique, consiste à :

- la prise en charge du génie civil de la liaison entre le collège et le réseau Haut-Rhin Telecom en domaine public par le Département du Haut-Rhin,
- la mise à disposition du Génie Civil par le Département du Haut-Rhin à Haut-Rhin Télécom,
- la prise en charge de la fibre optique lycée-collège par Haut-Rhin Télécom,
- la mise à disposition de la fibre optique pour les besoins de la liaison lycée-collège, par Haut-Rhin Télécom au Département du Haut-Rhin moyennant un coût de raccordement initial de 3 400 € HT (4 080 € TTC).

- la maintenance de l'interconnexion fibre optique à titre gratuit par Haut-Rhin Telecom.

Les conditions générales, techniques et financières de mise à disposition par le Département du Haut-Rhin d'installations de Génie-Civil au profit de Haut-Rhin Telecom et de mise à disposition par Haut-Rhin Télécom de fibres optiques au profit du Département du Haut-Rhin ont été définies par convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de mise à disposition par le Département du Haut-Rhin d'installations de Génie-Civil au profit de Haut-Rhin Telecom et de mise à disposition par Haut-Rhin Télécom de fibres optiques au profit du Département du Haut-Rhin, en sachant que l'investissement de 3 400 € HT (4 080 €TTC) sera pris en charge sur l'opération de restructuration globale du collège de GUEBWILLER : n° 2016 B112 46343, chapitre 21, fonction 221, nature 217312 ;
- de m'autoriser à signer la convention susvisée, jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT